

La Chine en « WOFE » ou en « JV » ?

Divers types d'implantations permettent d'atteindre ses objectifs

Astrid Morchoine

lesaffaires.redaction@transcontinental.ca

« WOFE ou JV » ? Voilà la question que se posent plusieurs entreprises étrangères qui ont décidé de faire le saut en Chine. Mais que cache ce jargon ? Une question clé : s'installer seul ou en coentreprise avec un partenaire chinois.

La coentreprise (*joint venture* ou JV) était jusqu'à tout récemment l'unique moyen

dans le pays de façon moins risquée. Les entreprises étrangères peuvent donc de tester le marché, rencontrer des partenaires potentiels, vérifier leurs délais de livraison et la qualité de leurs produits avant de s'associer avec eux dans une coentreprise.

C'est à cette étape qu'elles devront choisir leur structure. En voici trois, les plus fréquemment utilisées par les entreprises qui s'installent en Chine, avec leur définition et leurs avantages.

Le choix de

la structure légale que prendra l'implantation dépend de plusieurs critères, dont la stratégie d'affaires de l'entreprise et les objectifs visés.

de faire des affaires en Chine. Aujourd'hui, les entreprises étrangères ont le choix entre plusieurs types d'implantations, explique l'avocate québécoise Caroline Bérubé, qui travaille pour un cabinet chinois de Canton depuis bientôt trois ans. Le choix de la

leurs produits en Chine. Les contrats de vente se passent uniquement entre la société mère qui ouvre le bureau de représentation et les clients chinois.

Les avantages

Cette structure permet d'engager un sur place. Celui-ci s'efforcera de développer le marché, de rencontrer des fournisseurs ou des clients potentiels ou même de monter une petite équipe en vue de faire un contrôle de qualité des

violations de propriété intellectuelle de la part des partenaires chinois. Elle constitue la solution préférée de la plupart des entreprises.

Les avantages

« Un des avantages pour les entreprises structurées en WOFE est d'éviter les problèmes de négociations avec un partenaire chinois », affirme Yanwen Le, avocat de Shanghai. Winston Kan, directeur régional pour la Chine élargie à Exportation et développement Canada (EDC) à Pékin, considère que si l'entreprise canadienne n'a pas besoin d'un partenaire pour vendre, alors elle est mieux de rester de consacrer le statut de « WOFE ».

> EJVV, OU EQUITY JOINT VENTURE

C'est une coentreprise avec participation au capital mixte, c'est-à-dire une entreprise à responsabilité limitée formée par une société étrangère et une société chinoise. Les actionnaires partagent les profits, les pertes et les risques proportionnellement à leur contribution dans le capital investi enregistré.

Quatre documents principaux doivent être présentés en anglais et en chinois : la convention d'actionnaires, les statuts

produits en Chine au nom du siège social. La structure est simple, mais la procédure d'approbation prend environ trois mois et nécessite tout de même une trentaine de démarches auprès de diverses autorités chinoises.

> LE WOFE, OU WHOLLY-OWNED FOREIGN ENTERPRISE

Il s'agit d'une entité à part entière, incorporée, selon le même principe qu'une entreprise à Québec. C'est une société à capital étranger uniquement et à responsabilité limitée.



ASTRID MORCHOINE

« Si l'entreprise n'a pas les moyens d'ouvrir un bureau de représentation, il vaut mieux qu'elle ne vienne pas en Chine du tout », estime l'avocate Caroline Bérubé, en Chine depuis trois ans.

Les avantages

C'est une très bonne solution pour les entreprises qui souhaitent utiliser les connaissances de leur partenaire chinois sur le terrain, développer un réseau de distribution en Chine, transférer une partie de leur technologie ou investir dans un secteur d'activité dans lequel il est nécessaire d'avoir un partenaire chinois.

« C'est difficile de gérer une *joint venture*, commente David

Boitout, avocat pour des sociétés étrangères qui font des affaires à Shanghai.

« Les échecs des JV sont souvent dus au fait que la société étrangère n'envoie personne sur place. Elle laisse la gestion aux mains du partenaire chinois qui, se sentant libre, fait ce qu'il veut selon les méthodes chinoises. Il est essentiel qu'il y ait quelqu'un de l'entreprise étrangère sur place. » ■

plusieurs types d'implantations, explique l'avocate québécoise **Caroline Bérubé**, qui travaille pour un cabinet chinois de Canton depuis bien-tôt trois ans. Le choix de la structure dépend de plusieurs critères, dont la stratégie d'affaires de l'entreprise et les objectifs visés.

Souignons que plusieurs entreprises commencent par sous-traiter en Chine avant d'y démarrer une entreprise. L'investissement est minime et permet de mettre le pied

Programmes d'aide au provincial

Programme d'aide aux entreprises – Ministère du Développement économique et de l'Exportation : Appuie les entreprises au moyen, notamment, de projets de développement des marchés.

Vitrine technologique : Démonstration d'un nouveau produit ou procédé : Ce programme vise à appuyer les PME dans leur démarche de commercialisation d'une innovation technologique développée au Québec, et pour laquelle la démonstration en situation réelle d'utilisation est nécessaire. La vitrine technologique peut se réaliser au Québec ou à l'étranger.

Financement PME – Investissement Québec : Investissement Québec : Investissement Québec : Investissement Québec

moyens d'ouvrir un bureau de représentation, il vaut mieux qu'elle ne vienne pas en Chine du tout », estime Caroline Bérubé. L'inconvénient est que ses possibilités sont extrêmement limitées : le bureau de représentation ne permet pas de réaliser des activités de vente ni de production en Chine, ni aucune activité susceptible de générer un bénéfice.

C'est une excellente solution pour les entrepreneurs qui souhaitent prospecter le marché chinois pour la distribution de

tissement Québec peut financer ou garantir des prêts liés à des projets d'investissement des PME. Les projets admissibles visent notamment l'exportation d'un produit ou d'un service. Le programme s'adresse aux entreprises de fabrication, de recyclage, des technologies de l'information, exportatrices, ou encore, exploitant un laboratoire de recherche, un télécentre ainsi que certaines activités touristiques.

Solutions à l'international – Banque Nationale et Investissement Québec : Les deux organisations offrent une solution intégrée aux entreprises exportatrices qui désirent améliorer leur productivité et, conséquemment, leur compétitivité à l'étranger.

entière, incorporée, selon le même principe qu'une entreprise au Québec. C'est une société à capital étranger uniquement et à responsabilité limitée.

Certains secteurs d'activité sont restreints pour les investisseurs étrangers tel qu'indiqué dans le *Catalogue des investissements étrangers*. Un audit annuel par un comptable chinois est exigé, ainsi qu'un audit interne de bilan des pertes et bénéfices qu'il faut soumettre mensuellement aux autorités locales et provinciales.

C'est une bonne solution pour les entreprises qui sont seules et qui ont déjà une bonne connaissance du marché local ou pour celles qui visent surtout à protéger leur technologie.

« Cela n'empêchera pas le directeur général qu'on a embauché d'aller ouvrir une autre entreprise à côté, avec un autre partenaire », commente Caroline Bérubé.

La protection n'est donc pas totale, mais cette structure évite au moins les possibles

bution dans le capital investi enregistré.

Quatre documents principaux doivent être présentés en anglais et en chinois : la convention d'actionnaires, les statuts de faisabilité et l'étude d'impact environnemental.

L'actionnaire étranger doit contribuer à au moins 25 % du capital enregistré. La contribution peut être faite sous différentes formes (argent, équipement et machinerie, transfert de technologie, mais pas d'investissement supérieur à 20 % si c'est une technologie unique). La contribution du partenaire chinois peut également être faite sous forme de droit d'usage d'un terrain.

Un audit trimestriel (parfois mensuel dans certaines provinces) doit être soumis au partenaire, aux autorités fiscales locales et provinciales et au ministère dont relève la coentreprise. Un audit annuel par un comptable chinois doit être soumis aux autorités chinoises.

leur technologie ou investir dans un secteur d'activité dans lequel il est nécessaire d'avoir un partenaire chinois.

« C'est difficile de gérer une joint venture, commente David

partenaire et un autre qui veut selon les méthodes chinoises. Il est essentiel qu'il y ait quelqu'un de l'entreprise étrangère sur place. »



QUÉBEC CARTIER

NOMINATION

M. Guy Dufresne, président et chef de la direction de La Compagnie minière Québec Cartier (QCM), est heureux d'annoncer la nomination de M^{re} Louis Pélouquin au poste de vice-président, chef de la direction juridique et secrétaire de la société.



Louis Pélouquin, vice-président, chef de la direction juridique et secrétaire

Apparavant, M^{re} Pélouquin était associée à un important cabinet d'avocats montréalais. Au cours de sa carrière, M^{re} Pélouquin a agi à titre de conseiller pour le compte de plusieurs grandes sociétés internationales dans le cadre d'opérations juridiques complexes réalisées en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique. Il a également acquis au cours des années une solide expertise dans le secteur des ressources naturelles, notamment à titre de vice-président, responsable de la stratégie, et chef du contenu d'une importante société minière à vocation internationale basée à Denver, au Colorado.

M. Pélouquin détient un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) de l'Université Laval, un baccalauréat en droit (LL.M.) de l'Université de Montréal et une maîtrise en droit (LL.M.) de l'Université de New York. Il a également effectué des études supérieures en économie à l'Université McGill. Il est membre du Barreau du Québec et de celui de New York.

Au nombre des plus grandes sociétés minières au pays, Québec Cartier est l'un des principaux fournisseurs canadiens de produits de minerai de fer destinés au marché mondial. L'organisation exploite à Mont-Wright, au Québec, l'une des plus vastes mines à ciel ouvert en Amérique du Nord. Le site minier est relié par chemin de fer aux installations de Port-Cartier, situées en bordure du golfe Saint-Laurent, où se trouvent le port de l'entreprise et son usine de bouillage, l'une des plus performantes au monde.

www.qcm.lres.com

Miller Thomson Pouliot
Avocats
514.875.5210
millerthomsonpouliot.com